

La consultation comportementale

Quand l'envisager ? En quoi consiste-t-elle ?

Dr Jasmine Chevallier, vétérinaire comportementaliste denvf,

Les **troubles du comportement** du chien et du chat sont **fréquents** mais, parce qu'ils sont souvent **mal perçus**, ils restent largement **sous-diagnostiqués**.

Face à un animal compliqué, la plupart des propriétaires risquent de s'entendre dire que leur animal est « *mal éduqué* », qu'il est « *jeune, et que ça va passer* », que c'est « *parce qu'il a été battu* », qu'il « *se venge* »... Ce qui est pourtant rarement vrai !

Souvent, les propriétaires croient (à tort) être **responsables du trouble de leur animal**. Pensant être la cause du problème, ils n'osent pas demander conseil... Et c'est bien dommage, car **beaucoup de troubles peuvent être guéris, ou largement améliorés, par un suivi comportemental de quelques mois**.

Dans tous les cas, **plus l'animal est pris en charge rapidement, meilleurs seront les résultats**. Mais un animal n'est **jamais trop vieux pour être pris en charge !**



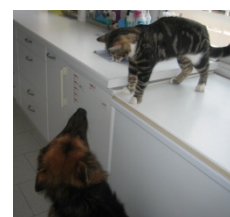
Chat peureux ou agressif



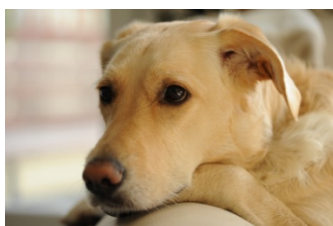
Chien destructeur



Chien agressif



Troubles de la cohabitation



Déprime



Boulimie

Le comportement : une discipline médicale

Une consultation comportementale est une consultation vétérinaire, qui peut être demandée par exemple pour:

- **un chien** qui aboie trop, est très agité, détruit, grogne, mord, ou en revanche est devenu complètement triste, a peur de tout, n'arrive pas à devenir propre ou ne réussit pas à progresser aux cours d'éducation ...
- **un chat** qui est malpropre, agressif, peureux, qui détruit, se lèche de façon compulsive, est boulimique, ou complètement déprimé ...

La consultation comportementale dure environ une heure, parfois un peu plus.

Tous les membres de la famille qui vivent avec l'animal **doivent essayer d'être présents** (sauf enfants trop jeunes), pour que chacun puisse apporter sa propre observation, exprimer ce qu'il a vu et perçu de son animal, et donner son avis sur les mesures prescrites.

La consultation se décompose en un **examen médical** de l'animal, puis un **entretien avec les propriétaires**.

L'examen médical est **fondamental** puisque des raisons médicales sont souvent à l'origine de troubles : chien qui devient aveugle et qui mord par surprise, chien qui a mal et qui s'isole ou ne mange plus, chat infesté de puces qui se lèche jusqu'à s'épiler le ventre ou le dos, chien vieillissant dont le système hormonal se déstabilise et devient dépressif ou anxieux...

Thérapie comportementale : principe et durée

La **première consultation** lors de trouble comportemental a pour but de :

- Permettre aux propriétaires d'exposer leur **problème** et leur **demande**,
- Poser un **diagnostic de l'affection comportementale**,
- En **expliquer la cause**, ce qui est souvent possible,
- Proposer une **thérapie** (médicament et/ou exercices et/ou changement d'habitudes...),
- Donner un **pronostic** (quelles sont les chances d'améliorer l'animal)

Par la suite, il est généralement nécessaire de prévoir **quelques consultations de suivi, espacées de quelques semaines ou mois**. Le rythme du suivi sera déterminé en fonction du trouble de l'animal, afin d'ajuster le traitement et la thérapie, et ainsi d'éviter les récurrences. Une thérapie comportementale dure **au minimum 2 ou 3 mois**, puisque c'est le temps nécessaire à ce que des changements soient durablement fixés.

Pour faciliter les modifications comportementales, le vétérinaire dispose de **médicaments** efficaces qui sont souvent utilisés car ils facilitent la thérapie et rendent l'amélioration plus rapide. **L'utilisation ou non d'un médicament est discutée au cas par cas avec le propriétaire, mais il n'est jamais question d'endormir l'animal : le médicament permet simplement de le rendre plus réceptif au changement et de diminuer son mal-être, sa souffrance.**

En plus du médicament, les **prescriptions de thérapie** proprement dites peuvent être :

- Modification de certaines **habitudes** à la maison,
- Organisation d'un nouvel espace pour l'animal (notamment chez les chats),
- Exercice et **jeux** particuliers,
- Prescription de **cours d'éducation**...

Enfin, comme toute autre maladie, le traitement d'un trouble du comportement demande un minimum d'assiduité pendant quelques semaines : administration régulière des médicaments et respect des consignes prescrites. **En récompense de quoi les résultats peuvent être très rapides, pour le bien de tous !**



Clinique vétérinaire du Clos des Angès
83270 St Cyr sur Mer
Tél. 04 94 26 61 18